



Centre d'étude et d'action
sociale de la Mayenne
(CÉAS)

6 rue de la Providence
53000 Laval
Tél. 02 43 66 94 34
Fax : 02 43 02 98 70
Mél. ceas53@wanadoo.fr

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire à destination des adhérents

Vendredi 26 février 2010

N° 348

Politique

Élections régionales les 14 et 21 mars

Les dates du scrutin pour les conseils régionaux sont fixées au dimanche 14 mars pour le premier tour et au dimanche suivant, le 21 mars, pour le second tour.

Dans la perspective du remplacement des conseillers régionaux et généraux par des conseillers territoriaux (2014), la durée du mandat des nouveaux conseillers régionaux élus en 2010 sera de quatre ans. Cette mesure exceptionnelle permettra de faire coïncider les renouvellements des conseils régionaux et des conseils généraux. Du coup, les conseillers généraux élus en mars 2011 le seront seulement pour trois ans.

Un site gouvernemental sur la réforme

Le ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités locales a ouvert un site spécifique pour expliquer la réforme des collectivités territoriales et suivre l'évolution du dossier au Parlement : <http://www.interieur.gouv.fr/sections/reforme-collectivites>

Très pédagogique, mais « gouvernemental », ce site présente les actualités, le calendrier, les discours, les projets de loi, les rapports, et offre même une médiathèque et des liens.

Il répond à des questions essentielles : pourquoi une réforme ? En quoi va-t-elle consister ? Que va-t-elle changer ? Qu'est-ce qu'un conseiller territorial ? Les questions « les plus fréquentes » trouvent également réponse...

The screenshot shows the website 'La réforme des collectivités territoriales' from the Ministry of the Interior, Overseas and Local Authorities. The page features a navigation menu with categories like 'Actualités', 'Calendrier', 'Discours', 'Projets de loi', 'Rapports', 'Médiathèque', 'Liens utiles', and 'Téléchargements'. A sidebar on the left lists frequently asked questions such as 'Pourquoi une réforme?', 'En quoi va-t-elle consister?', and 'Qu'est-ce qu'un conseiller territorial?'. The main content area highlights the 'ADOPTION DE LA LOI RELATIVE À LA RÉFORME DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES EN PREMIÈRE LECTURE AU SÉNAT' on February 5, 2010, with a photo of the Senate and a link to the text.

Aide à domicile

Le CÉAS est un centre de formation en travail social De très bons résultats en termes d'insertion

Le CÉAS dispense la formation préparatoire au diplôme d'État d'auxiliaire de vie sociale (DEAVS) qui remplace, depuis 2002, le certificat d'aptitude aux fonctions d'aide à domicile (CAFAD). À l'origine, cette formation était ouverte essentiellement aux salariés en formation professionnelle continue et aux personnes en congé individuel de formation (CIF). En 2007, le CÉAS a obtenu un conventionnement avec le Conseil régional pour financer dix places en formation initiale (pour des candidats en poursuite d'études ou demandeurs d'emploi). Le CÉAS vient de mener une enquête sur les deux dernières sessions de formation. Cette enquête avait pour principal objectif de connaître la situation professionnelle des anciens élèves et stagiaires, qu'ils aient été bénéficiaires de la convention du Conseil régional, d'un CIF, ou en formation professionnelle continue.

Durant ces deux années scolaires (2007-2008 et 2008-2009), le CÉAS a accompagné quarante-quatre élèves ou stagiaires, des femmes principalement, mais aussi quelques hommes. Ces deux sessions ont regroupé des personnes de 19 à 54 ans, réparties de façon très homogène dans les différentes tranches d'âge : 23 % avaient moins de 26 ans ; 18 % avaient plus de 45 ans. À l'entrée en formation, les élèves et stagiaires étaient 66 % à posséder un diplôme de niveau V ; 25 % un diplôme de niveau IV ; 9 % de niveau III à I. Un tiers des entrants en formation ont un diplôme de niveau supérieur à celui du DEAVS qui est de niveau V... Trois élèves ont quitté la formation en cours... Concernant les élèves et stagiaires présentés par le CÉAS à l'examen sur les deux sessions, le taux de réussite avoisine les 95 %.

Une trentaine exerce le métier

Suite à la formation, sur les douze stagiaires en formation continue ADMR, onze ont été interviewées. À ce jour, dix d'entre elles sont toujours en poste.

Sur trente-deux élèves en formation initiale (convention avec le Conseil régional ou en CIF), vingt-neuf ont été

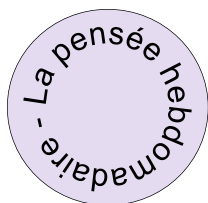
interviewés. Parmi eux, dix-huit travaillent actuellement dans l'aide à domicile ; huit autres travaillent dans le secteur sanitaire ou social (agent de service hospitalier qualifié, agent territorial spécialisé des écoles maternelles, auxiliaire de vie scolaire...). Une stagiaire poursuit une formation d'aide médico-psychologique. Une autre est en attente de l'agrément d'accueillante familiale. Enfin, un bénéficiaire d'un CIF a été contraint de reprendre son ancienne activité professionnelle.

Après la formation, les employeurs dans l'aide à domicile sont essentiellement les associations (ADMR, Aid' a dom...), dans trois quarts des cas, et les centres communaux d'action sociale qui gèrent un service. Les contrats sont des CDI pour les deux tiers et des CDD renouvelables pour le dernier tiers avec, dans plusieurs cas, des perspectives de CDI.

Les stages facilitent l'insertion

Concernant le volume horaire, près des deux tiers des anciens élèves et stagiaires (hors stagiaires ADMR) travaillent entre 100 et 130 heures dans le mois ; le dernier tiers travaille moins de 100 heures par mois. Même si ces volumes horaires ne sont pas élevés, en général ils correspondent aux souhaits des salariés. Beaucoup d'anciennes stagiaires ont de jeunes enfants et leur volume horaire est considéré comme « adapté à la vie de famille ». De plus, pour beaucoup d'entre elles, il serait difficilement envisageable d'exercer un emploi dans l'aide à domicile à temps plein au vu des déplacements fréquents et parfois longs.

Que ce soit dans l'aide à domicile ou plus globalement dans le secteur sanitaire ou social, la moitié des élèves et stagiaires ont trouvé leur emploi suite à un stage dans le cadre du DEAVS ; 25% par candidature spontanée et 25% par annonces ou relations personnelles. Neuf sur dix ont trouvé un premier emploi dans les deux mois qui suivent la fin de formation ; 7 % dans les trois ou quatre mois.



« Le produit intérieur brut (PIB) n'est plus un indicateur pertinent de la santé et du progrès de nos sociétés. Parce qu'il ne prend pas en compte la dégradation de l'environnement et qu'il ne dit rien des inégalités et du bien-être individuel et collectif. Le PIB augmente quand l'État dépense des millions d'euros pour ramasser les algues vertes. Il augmente aussi quand nous devons climatiser nos locaux faute de pouvoir ouvrir les fenêtres pour cause de bruit ou de pollution. Il augmente encore quand nous passons des heures en voiture pour nous rendre à notre travail »...

« L'enjeu n'est pas d'inventer une société du bonheur, comme l'on dit trop rapidement certains médias. Le bonheur est une chose trop sérieuse pour être laissée aux économistes et aux politiques. En revanche, il est permis d'exiger d'eux qu'ils construisent un monde qui ne nous rende pas sa quête impossible ».

Philippe Frémeaux, « Le Bonheur, une idée neuve ? » (éditorial), *Alternatives économiques* n° 284 d'octobre 2009.